Flash actu
LE BULLETIN D'INFORMATION DU GROUPE AIR FRANCE

Numéro 1716 - 05/07/2012

REACTION D'AIR FRANCE A LA PUBLICATION DU RAPPORT FINAL DU BEA CONCERNANT L'ACCIDENT DE L'AF447

Air France a reçu aujourd'hui le rapport d'enquête final du Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA) de l'accident du vol AF 447 Rio-Paris survenu le 1er juin 2009.

Air France souhaite à nouveau rendre hommage à la mémoire des passagers et membres d'équipage qui ont perdu la vie dans cet accident et adresse ses pensées les plus sincères à leurs familles.

La Compagnie tient à saluer le travail minutieux des experts du BEA qui vient éclairer les causes et les facteurs contributifs de cette tragédie qui a profondément touché Air France et, au-delà, la communauté du transport aérien.

Dans son analyse et ses conclusions, le BEA souligne que c'est un enchaînement et une combinaison de plusieurs facteurs - techniques et humains - qui ont conduit à la perte de l'appareil en un peu plus de quatre minutes. Il confirme que l'équipage était formé et qualifié conformément à la réglementation et que les systèmes de l'avion ont réagi conformément à leur conception et aux critères de certification applicables.

Le rapport du BEA décrit un équipage qui agit en fonction des informations fournies par les instruments et systèmes de bord et du comportement de l'avion tel qu'il était perceptible dans le cockpit : indications des instruments, déclenchements et arrêts des alarmes, bruits aérodynamiques, vibrations de l'appareil, etc. La lecture qui en a été faite ne lui a pas permis d'appliquer les actions appropriées.

Dans cet environnement de pilotage dégradé, l'équipage, rassemblant les compétences du commandant de bord et des deux officiers pilotes de ligne, est resté engagé dans la conduite du vol jusqu'aux derniers instants.

Air France tient à rendre hommage à leur courage et à leur détermination dans ces conditions extrêmes.

Les recommandations du rapport proposent à l'ensemble des acteurs de l'industrie des voies de progrès dans plusieurs directions :

vols de progrès dans plusieurs directions :

- organisation des secours et amélioration des systèmes de communication,
- instrumentation, systèmes et logique de fonctionnement des alarmes et des lois de protection de l'avion,
- programmes et moyens de formation et d'information des équipages par les constructeurs, les autorités et les compagnies aériennes, notamment dans les situations particulières présentant des effets de surprise, les procédures de récupération de décrochage ayant été modifiées postérieurement à l'accident,
- analyse et partage des retours d'expérience au sein de l'industrie aéronautique.

Ces recommandations s'adressent à tous les acteurs de l'industrie aéronautique et du transport aérien dans le but de faire progresser la sécurité des vols.

Air France rappelle qu'elle est engagée dans une démarche permanente d'amélioration de la sécurité de ses vols. Cette démarche lui a déjà permis de mettre en œuvre par anticipation l'essentiel des recommandations du rapport relevant de l'initiative des opérateurs, telle que l'évolution des programmes de formation des équipages, et de lancer plusieurs initiatives novatrices.

Indépendamment des éléments apportés par le rapport final du BEA et par les travaux de l'enquête judiciaire en cours, la sécurité des vols reste pour Air France une priorité absolue.

DOCUMENT RESERVE AUX MEMBRES DU GROUPE AIR FRANCE. TOUTE REPRODUCTION, MEME PARTIELLE, INTERDITE.